



7307

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDECHE

PÔLE GESTION PUBLIQUE - FRANCE DOMAINE

11, avenue du Vanel - BP 714
07007 PRIVAS CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 75 65 55 55

TÉLÉCOPIE : 04 75 64 78 36

MEL : ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)

Articles L1211-1 et L1211-2 du Code générale de la propriété des
personnes publiques

N° 2012-281V0005

Enquêteur : MME PAYA

Acquisition amiable - Service consultant : Commune de SAINT PERAY

- Date de la consultation : 29 décembre 2011

- Opération soumise au contrôle: Acquisition amiable .

- Propriétaire présumé: M André DAMET Le Mialan. 07130 ST PERAY.

- Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération: Sur le territoire de la commune de SAINT PERAY , une parcelle de terrain cadastrée AH 231 d'une contenance de 7325 m² , située en zone A du PLU de la commune et dans la ZAD de la Plaine

- Situation locative : Présumé libre d'occupation.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE : Avis favorable à
7€/m²

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatif au saturnisme.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

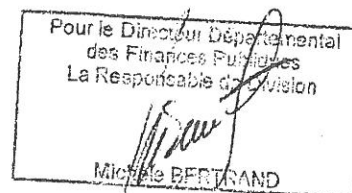
En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

À Privas Le 21 février 2012 :

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

Par délégation

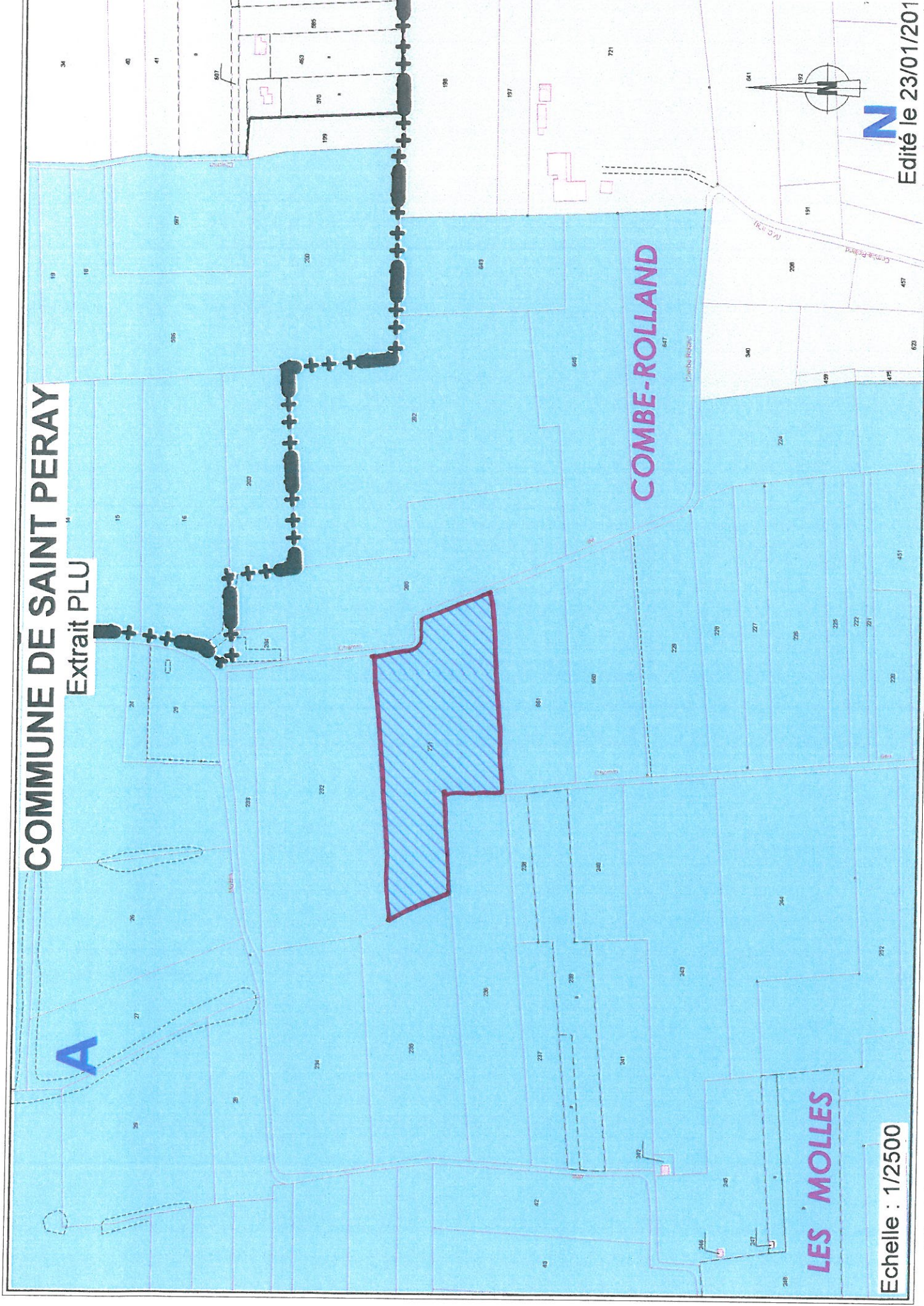
Josiane PAYA, inspectrice



COMMUNE DE SAINT PERAY

Extrait PLU

A



Echelle : 1/2500

LES MOLLES

COMBE-ROLLAND

N
Edité le 23/01/201